

LE 5 JUILLET 2016

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de ladite municipalité tenue le mardi 5 juillet 2016 sur les 19 h 35 au centre communautaire situé au 3090, rue Principale conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle séance sont présents Madame la conseillère Mélanie Dupré et Messieurs les conseillers :

Pierre Adam  
Pierre Bissonnette  
Alain Poisson

Jean Robert  
Daniel Tétrault

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse Marilyn Nadeau.

Le directeur général, Monsieur Denis Meunier, est également présent.

---

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement;
2. Administration générale;
  - 01 Adoption de l'ordre du jour.
  - 02 Adoption du procès-verbal :
    - Séance ordinaire du 7 juin 2016.
  - 03 Adoption de la liste des comptes à payer numéro 2016-07.
  - 04 Résolution concernant l'inscription de l'autonomie alimentaire dans les priorités municipales.
3. Sécurité publique;
  - 01 Résolution concernant l'acquisition d'appareils de radiocommunication en mode numérique pour le Service de sécurité incendie.
4. Transport;
  - 01 Résolution concernant l'octroi du contrat de déneigement pour les prochaines saisons hivernales.
  - 02 Résolution concernant l'adoption du règlement numéro 877-16 décrétant des travaux de pavage et un emprunt pour en acquitter le coût.

5. Hygiène du milieu;
    - 01 Résolutions concernant des demandes d'admissibilité de financement au programme de mise aux normes des installations septiques :
      - a) 2530, rang de la Rivière Nord;
      - b) 4125, rang de la Rivière Sud;
      - c) 5760, rang des Trente;
      - d) 3228, route de Rougemont.
    - 02 Résolution relative au contrat de collecte des résidus domestiques dangereux pour 2017.
  6. Santé et bien-être;
  7. Aménagement, urbanisme et développement;
    - 01 Résolution concernant une demande de permis de rénovation pour l'immeuble portant les numéros civiques 3266 à 3272, rue Principale.
  8. Loisirs et culture;
    - 01 Résolution concernant une demande d'aide financière pour l'aménagement d'une aire de jeux multigénérationnelle.
    - 02 Résolution concernant la conférence annuelle de l'Association québécoise du loisir municipal.
    - 03 Résolution concernant le travailleur de rue.
  9. Mot de la Mairesse et affaires diverses;
  10. Période de questions;
  11. Clôture de la séance.
- 

#### Ouverture de la séance

Madame la Mairesse déclare la séance ouverte.

137-16

#### Ordre du jour - adoption

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, et, qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette  
appuyé par Monsieur Daniel Tétrault

et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que déposé par le directeur général.

138-16

#### Adoption du procès-verbal

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2016, et, qu'il y a lieu de l'adopter sans modification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Adam  
appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2016 soit adopté tel qu'il est rédigé.

139-16

#### Adoption des comptes à payer

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu de l'accepter, et, d'autoriser le paiement desdits comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Daniel Tétrault  
appuyé par Monsieur Pierre Bissonnette

et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes à payer portant le numéro 2016-07, au montant de 302 707,38 \$, soit acceptée telle qu'elle est rédigée, et, autorisation est donnée au directeur général de payer lesdits comptes.

140-16

#### Inscription de l'autonomie alimentaire dans les priorités municipales

CONSIDÉRANT QUE l'insécurité alimentaire affecte la santé, la qualité de vie et le bien-être de la population en plus d'engager des coûts sociaux importants;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide alimentaire est croissante sur notre territoire. Entre 2011 et 2014, on enregistre une hausse de 30,52 % de ménages qui ont fait une demande d'aide alimentaire;

CONSIDÉRANT QUE pour favoriser la sécurité alimentaire de façon efficace, il est préférable d'aller au-delà du don alimentaire. Il faut miser sur le développement des compétences et des habiletés en alimentation des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE sur notre territoire, nous avons des déserts alimentaires et que le manque d'accès aux produits frais sont des freins à la saine alimentation;

CONSIDÉRANT QUE l'achat local est réellement bénéfique pour l'économie et contribue à la réduction de l'impact environnemental;

CONSIDÉRANT QUE notre pouvoir d'achat pour se nourrir sainement est directement influencé par les autres dépenses difficilement compressibles, dont le logement, l'électricité et le transport;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont un rôle important à jouer pour aider sa population à atteindre l'autonomie alimentaire;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires du milieu se sont entendus sur une vision régionale dans le cadre du Regroupement pour le développement social de la Vallée (RDSV);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Mélanie Dupré  
appuyé par Monsieur Pierre Adam

et résolu à l'unanimité des conseillers que l'autonomie alimentaire soit inscrite dans les priorités de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste, notamment :

#### Volet développement

- en favorisant le déploiement d'initiatives en sécurité alimentaire, telles que : jardins communautaires et collectifs, cuisine collective, groupe d'achat, etc.; notamment, en mettant à la disponibilité des citoyens et des organismes communautaires, des locaux, des terrains, du matériel et de la machinerie;
- en soutenant la mise en place de projets où le démarrage d'entreprises d'économie sociale ayant pour objectif d'aider la population à atteindre l'autonomie alimentaire;

#### Volet promotion et éducation

- en facilitant la promotion des ressources existantes en sécurité alimentaire, et, en incluant dans sa programmation de loisirs, des activités qui ont pour objectif de développer des connaissances et des habiletés en alimentation (ateliers de cuisine, cours de potager sur son balcon, camp de jour sur la thématique culinaire, etc.);
- en jouant un rôle dans la promotion de l'achat local;

#### Volet politique

- en intégrant une politique pour valoriser l'achat local lors des événements organisés par la Municipalité;

### Volet représentation et influence

- en prônant, au national et au fédéral, l'importance des programmes de financement stables et récurrents pour les organismes oeuvrant en sécurité alimentaire et pour la lutte à la pauvreté; notamment, le Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire de la Direction de la santé publique (DSP) et le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS);
- en s'engageant à porter les dossiers de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au niveau politique, tels que : la sécurité alimentaire, le logement social, le transport communautaire, les CPE, etc.

141-16

### Radiocommunication numérique - délégation pour appel d'offres

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.5 de la Loi sur les cités et villes et l'article 14.4 du Code municipal du Québec permettent aux municipalités de procéder à une demande commune de soumissions publiques pour l'adjudication d'un contrat de fourniture de services;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste et Sainte-Marie-Madeleine désirent prendre part à une demande commune de soumissions publiques relativement au contrat de fourniture d'appareils de radiocommunication en mode numérique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Mélanie Dupré  
appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste délègue à la Ville de Mont-Saint-Hilaire, conformément à l'article 29.5 de la Loi des cités et villes et l'article 14.4 du Code municipal du Québec, les pouvoirs nécessaires afin de procéder à un appel d'offres pour le contrat de fourniture d'appareils de radiocommunication en mode numérique pour les municipalités de Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste et Sainte-Marie-Madeleine.

Que Monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie à la Ville de Mont-Saint-Hilaire, agisse à titre de mandataire en ce qui concerne ledit dossier.

Que l'acceptation de la soumission par la Ville de Mont-Saint-Hilaire lie envers l'adjudicataire chaque municipalité qui a pris part à la demande commune de soumissions publiques.

142-16

### Déneigement et entretien d'hiver du réseau routier municipal

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste a procédé publiquement, le 9 juin dernier, à l'ouverture de la soumission suivante pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier municipal pour les saisons 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 :

- Transport D.L. Jodoin inc. 395 720,90 \$

ATTENDU QUE celle-ci est conforme;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter l'unique soumission reçue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Daniel Tétrault  
appuyé par Monsieur Pierre Bissonnette

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Transport D.L. Jodoin inc. au montant de 395 720,90 \$ incluant les taxes applicables.

143-16

Adoption du règlement numéro 877-16 décrétant une dépense de 800 000 \$ et un emprunt du même montant pour réaliser des travaux de pavage et d'égouts pluviaux sur une partie des rangs du Cordon, de la Rivière Nord et du chemin Tétrault

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, une copie du projet de règlement, décrétant une dépense de 800 000 \$ et un emprunt du même montant pour réaliser des travaux de pavage et d'égouts pluviaux sur une partie des rangs du Cordon, de la Rivière Nord et du chemin Tétrault, a été remise aux membres du conseil municipal au plus tard 2 jours juridiques avant la présente séance à laquelle il doit être adopté;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Daniel Tétrault  
appuyé par Monsieur Pierre Bissonnette

et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement numéro 877-16, décrétant une dépense de 800 000 \$ et un emprunt du même montant pour réaliser des travaux de pavage et d'égouts pluviaux sur une partie des rangs du Cordon, de la Rivière Nord et du chemin Tétreault, soit adopté.

144-16 Programme de mise aux normes des installations septiques - demande d'admissibilité - 2530, rang de la Rivière Nord

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté son Règlement numéro 826-13 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a également adopté un règlement décrétant une dépense et un emprunt aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE les propriétaires de l'immeuble situé au 2530, rang de la Rivière Nord ont soumis une demande d'admissibilité pour une aide financière dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme et que des fonds sont disponibles à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean Robert  
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'aide financière soumise par les propriétaires de l'immeuble situé au 2530, rang de la Rivière Nord à Saint-Jean-Baptiste (lot 4 149 412) dans le cadre du « programme de mise aux normes des installations septiques ».

145-16 Programme de mise aux normes des installations septiques - demande d'admissibilité - 4125, rang de la Rivière Sud

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté son Règlement numéro 826-13 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a également adopté un règlement décrétant une dépense et un emprunt aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE les propriétaires de l'immeuble situé au 4125, rang de la Rivière Sud ont soumis une demande d'admissibilité pour une aide financière dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme et que des fonds sont disponibles à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean Robert  
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'aide financière soumise par les propriétaires de l'immeuble situé au 4125, rang de la Rivière Sud à Saint-Jean-Baptiste (lot 4 149 537) dans le cadre du « programme de mise aux normes des installations septiques ».

146-16 Programme de mise aux normes des installations septiques - demande d'admissibilité - 5760, rang des Trente

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté son Règlement numéro 826-13 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a également adopté un règlement décrétant une dépense et un emprunt aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE les propriétaires de l'immeuble situé au 5760, rang des Trente ont soumis une demande d'admissibilité pour une aide financière dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme et que des fonds sont disponibles à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean Robert  
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'aide financière soumise par les propriétaires de l'immeuble situé au 5760, rang des Trente à Saint-Jean-Baptiste (lot 4 149 665) dans le cadre du « programme de mise aux normes des installations septiques ».

147-16

Programme de mise aux normes des installations septiques - demande d'admissibilité - 3228, route de Rougemont

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté son Règlement numéro 826-13 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a également adopté un règlement décrétant une dépense et un emprunt aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE les propriétaires de l'immeuble situé au 3228, route de Rougemont ont soumis une demande d'admissibilité pour une aide financière dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme et que des fonds sont disponibles à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean Robert  
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'aide financière soumise par les propriétaires de l'immeuble situé au 3228, route de Rougemont à Saint-Jean-Baptiste (lot 4 149 557) dans le cadre du « programme de mise aux normes des installations septiques ».

148-16

Gestion des résidus domestiques dangereux 2017 - contrat

ATTENDU QU'en vertu de sa résolution numéro 207-14, le Conseil municipal a délégué, le 7 octobre 2014 à la Ville de Mont-Saint-Hilaire, les pouvoirs nécessaires afin de procéder à un appel d'offres pour le contrat de collecte et élimination des résidus domestiques dangereux pour les années 2015 et 2016 ainsi qu'une année d'option;

ATTENDU QU'il y a lieu de se prévaloir de l'option d'une année supplémentaire selon les prix soumis au bordereau de soumission du plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean Robert  
appuyé par Monsieur Pierre Adam

et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la Ville de Mont-Saint-Hilaire afin qu'elle se prévale de l'option de renouvellement du contrat de gestion des résidus domestiques dangereux pour l'année 2017 avec la firme CRI Environnement inc. selon la soumission datée de novembre 2014.

149-16

Demande de permis de rénovation DPREL 160141

ATTENDU QUE les propriétaires de l'immeuble portant les numéros civiques 3266 à 3272, rue Principale ont présenté une demande de permis de rénovation dans le but de remplacer la tôle de la toiture par des bardeaux d'asphalte;

ATTENDU QUE la demande est assujettie au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QU'après analyse de la requête, le Comité consultatif d'urbanisme a, lors de sa séance tenue le 21 juin dernier, recommandé au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est favorable à cette recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Mélanie Dupré  
appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inspecteur en bâtiment à procéder à l'émission du permis de rénovation pour la réfection de la toiture de l'immeuble portant les numéros civiques 3266 à 3272, rue Principale suite à la demande de permis numéro DPREL160141.

150-16 Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 - demande

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste souhaite aménager une aire de jeux multigénérationnelle au terrain des loisirs de la municipalité;

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à 150 000 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu de réclamer une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 afin de permettre la réalisation de cet aménagement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Mélanie Dupré  
appuyé par Monsieur Daniel Tétrault

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière, pour un montant de 45 000 \$, dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 afin de permettre la réalisation de l'aménagement d'une aire de jeux multigénérationnelle.

151-16 Association québécoise du loisir municipal - 17<sup>e</sup> conférence annuelle

ATTENDU QUE l'Association québécoise du loisir municipal tiendra sa 17<sup>e</sup> conférence annuelle du loisir municipal du 5 au 7 octobre prochain à Rivière-du-Loup;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité que nous participions à cet évènement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Adam  
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer la directrice du Service des loisirs et des communications pour participer à la 17<sup>e</sup> conférence annuelle du loisir municipal qui se tiendra du 5 au 7 octobre 2016.

Il est également résolu que la Municipalité défraie le coût d'inscription et rembourse les frais inhérents à la participation de la directrice sur présentation des pièces justificatives.

152-16 Travailleur de rue - entente de service

ATTENDU QUE l'entente intervenue en juillet 2015 entre la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste, la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville et la Corporation Aide et Intégration Jeunesse au Travail de la Vallée-du-Richelieu (la Corporation), relativement à un service de travail de rue, arrivera à échéance le 19 août prochain;

ATTENDU QUE la Corporation offre deux propositions de service, soit une de 38 semaines, se terminant le 12 mai 2017, à raison de la présence d'un travailleur de rue 5 heures par semaine au coût de 3 673 \$, et, une seconde de 52 semaines, se terminant le 21 août 2017, à raison d'une présence de 10 heures par semaine au coût de 10 500 \$;

ATTENDU QUE le sondage effectué au cours des dernières semaines démontre un taux de satisfaction de 75 % des répondants à l'endroit du travailleur de rue;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est d'opinion qu'il y a lieu de poursuivre ce service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Mélanie Dupré appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service d'un travailleur de rue de la Corporation Aide et Intégration Jeunesse au Travail de la Vallée-du-Richelieu à raison de 5 heures par semaine, se terminant le 12 mai 2017, au montant de 3 673 \$.

Il est également résolu d'autoriser la mairesse et le directeur général à signer ladite entente à cet effet avec la Corporation pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste.

Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, la présidente invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

153-16

Clôture de la séance

Il est proposé par Monsieur Daniel Tétrault appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h.

Le directeur général,

La présidente,

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_